

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 24 octobre 2023 à 20 heures

PRESENTS : MAITRE Daniel, MAUDUIT Jean-Luc, GRANDSAGNE Dominique, ROC Daniel, LEGAUT Xavier, RIFFAUD Jessica, BAYLE Michaël, DELAGE Florian, CAUZZI Benoît, VAN LIENDEN Henri, BARRETT Delphine, GENIN Nathalie, SCHWECHLER Jean-Pierre, SACRE Elisabeth et GAUTIER Bruno.

ABSENTS : RIFFAUD Jessica , CAUZZI Benoît, GENIN Nathalie

QUORUM atteint.

POUVOIRS : GENIN Nathalie à BARRETT Delphine

SECRETAIRE DE SEANCE : GRANDSAGNE Dominique

Nombre de votants : 13
(Présents + pouvoirs)

Validation du PV de la séance du 06 septembre 2023

Validation à l'unanimité .

Rappel de Mr Le Maire sur l'intitulé PV et non séance.

Demande de subvention CTD Programme 2024

1) Caniveaux pour collecte des eaux pluviales place Saint-Etienne (derrière l'Eglise) :

Devis BRICOFER : 809.92 € HT

Estimation de la main d'œuvre des agents communaux : 860.00€

Subvention du Département : 50 % du HT soit (50 % de 1669.92€ HT) 834.96 €

D.GRANDSAGNE demande quel est le temps de travail estimé pour la main d'œuvre.

Myriam BAYLE(adjoint administratif) environ 40 heures soit 2 jours ½ de travail

Vote pour autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre des CTD- programmation 2024 :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13

Total abstentions : 0

Total exprimés : 13

Total pour : 13

Total contre : 0

La clôture des demandes auprès du CTD pour 2024 était le 30 septembre 2023. La demande est malgré tout déposée bien que hors délai .. Cela concerne l'écoulement des eaux derrière l'église. Nécessité de canaliser les eaux pluviales car l'eau rentre chez les particuliers.

Adoption du rapport de la CLECT

Rappel :

En 2022, la CLECT avait décidé d'intégrer le service mutualisé droit du sol dans les Attributions de Compensations (AC) ce qui a représenté pour la commune de Lussac-les-Eglises la somme de 3 484.00 € (pour 491 habitants) en 2023. Avant l'intégration de ce service la commune percevait 21 448.39. La commune perçoit depuis l'année 2023 17 964.00 € (21 448.39 – 3 484.00 €).

Au vu du rapport du 12 septembre 2023, le montant de l'Attribution de Compensation définitive prévue à compter du 01/01/2024 pour la commune de Lussac reste inchangé soit 17 964.00€.

Vote pour l'adoption du rapport de la CLECT du 12 septembre 2023

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13
Total abstentions : 0
Total exprimés : 13
Total pour : 13
Total contre : 0

Création d'un emploi d'adjoint administratif

Délibération pour créer un emploi d'adjoint administratif (catégorie C) stagiaire à temps complet nécessaire suite au départ en retraite de l'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe (catégorie C) au 1^{er} avril 2024 et pour modifier le tableau des effectifs.

La publicité du poste sera faite par une déclaration de vacance d'emploi obligatoire et préalable au recrutement auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne (2 mois minimum avant la date d'embauche).

Le poste créé concerne des activités en secrétariat de Mairie ,à la Maison France services et à l'agence postale.

D. BARRETT questionne sur le fait de créer un poste stagiaire et pourquoi pas en remplacement de l'agent au grade actuel.

Mr le Maire explique que le statut de stagiaire permet de mieux évaluer les compétences avant la titularisation de l'agent. Les grades s'acquièrent au fil de la carrière.

D.GRANDSAGNE demande quel créneau de communication va être utilisé pour diffuser l'offre.

Mr Le Maire dit que l'offre ne sera pas diffusée. Il y a déjà des candidatures spontanées qui sont à l'étude.

D.BARRETT rappelle que Mr le Maire souhaite avoir une stabilité au sein de l'équipe et que faire un recrutement rapidement peut nuire à cela.

X. LEGAUT demande quelles sont les compétences attendues.

Mr Le Maire précise qu'une bonne maîtrise des logiciels informatiques est nécessaire, avoir déjà travaillé en mairie ainsi que la maîtrise d'une ou plusieurs langues seraient un plus.

Le poste sera créé au **15 janvier 2024** permettant ainsi une période de formation avec l'agent actuellement en poste.

Vote pour créer le poste d'adjoint administratif (catégorie C), au 15 janvier 2024 et pour modifier le tableau des effectifs

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13

Total abstentions : 0

Total exprimés : 13

Total pour : 13

Total contre : 0

Cotisations au comité des Œuvres sociales (COS)

L'action sociale étant une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, la commune cotise au Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Les prestations du C.O.S, association Loi 1901, placé auprès du centre de gestion répond à cette obligation.

Il convient de voter les taux de cotisations et montants applicables depuis 01/01/2024.

Part salariale : Gratuite (20€ auparavant)

Part patronale : 0.85% de la masse salariale totale de l'année N-1 avec un minimum de 145 € par agent (0.80% de la masse salariale totale de l'année N-1 avec un minimum de 140€ par agent auparavant)

Retraités : 25 € (pas de part patronale - tarif inchangé)

D. GRANDSAGNE demande si tous les salariés peuvent prétendre à en bénéficier.

Myriam.BAYLE(adjoint administratif) précise que c'est en fonction de l'ancienneté. Elle va vérifier qui peut en bénéficier cette année.

La nouveauté cette année est la gratuité de la cotisation pour les agents. La part patronale représente entre 1000€ et 1200€ par an.

Vote pour approuver les montant et taux des cotisations dues au COS à compter du 01/01/2024

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13

Total abstentions : 0

Total exprimés : 13

Total pour : 13

Total contre : 0

Avenant à la convention de gestion du contrat groupe CNP-SOFAXIS

Une convention de gestion du contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel a été signée le 15 juin 2021 entre la commune et le Centre De Gestion de la Haute-Vienne pour une durée de 4 ans (2021-2024)

Cette convention prévoit le règlement des frais de gestion à hauteur de 3% du montant de la prime d'assurance versée par la collectivité.

L'avenant n°1 à la convention consiste à passer de 3% à 1% le montant des frais réglés par la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le contrat d'assurance s'élève à environ 18 000€.

Vote pour approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion-Contrat d'assurance statutaire

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13

Total abstentions : 0

Total exprimés : 13

Total pour : 13

Total contre : 0

Avenant à la convention d'adhésion à l'Agence Technique départementale (ATEC)

Une convention d'adhésion aux services **d'assistance en matière d'ingénierie publique** de l'ATEC a été signée le 16 janvier 2018 entre la commune et l'ATEC pour les domaines :

- de la voirie et les infrastructures incluant l'eau et l'assainissement
- des bâtiments et des espaces publics
- de l'Informatique
- du numérique et de l'économie

L'avenant n°1 concerne le **service informatique** et notamment le nouveau montant de la cotisation suite à la mise à disposition de nouveaux logiciels avec le prestataire JVS et la partie assistance et conseil de l'ATEC.

Cet avenant prévoit la cotisation suivante pour 2023 :

- Assistance et conseil : 348.70 € (0.30€/hab+208€)
 - Mise à disposition des logiciels : 1 104.00€
- 1 452.70 €**

Le montant de la cotisation versée pour l'année 2022 était de 599.31 € (398€+0.41€*491habitants)

Depuis le 01 janvier 2023 l'ATEC ne pouvait plus assurer cette prestation et c'est donc désormais le prestataire JVS qui fournit les logiciels et l'ATEC qui assure le conseil et assistance.

D.GRANDSAGNE s'interroge sur le coût du logiciel.

Vote pour approuver l'avenant à la convention d'adhésion à l'Agence Technique départementale.

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGÉ Florian	POUR		

Total votants : 13

Total abstentions : 0

Total exprimés : 13

Total pour : 13

Total contre : 0

:

Modification des statuts du SIDEPA « La Gartempe » (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement)

Il est demandé par Le SIDEPA « La Gartempe » de désigner deux délégués suppléants dans chaque commune membre :

Délégués Titulaires :

- Monsieur MAUDUIT Jean-Luc
- Monsieur VAN LIENDEN Henri

Délégués suppléants :

-
-

Messieurs LEGAUT Xavier et BAYLE Mickaël proposent leur candidature au poste de délégués suppléants.

Délégués suppléants : LEGAUT Xavier
BAYLE Mickaël

D.BARRETT demande le nombre de réunions par an .

J.L MAUDUIT précise qu'il y a 4 à 5 réunions par année et que les délégués suppléants sont nécessaires du fait de l'absentéisme important des titulaires lors de ces réunions.

X.LEGAUT demande en quoi la commune est concernée par ce SIDEPA.

J.L MAUDUIT précise que le SIDEPA gère l'eau potable et l'assainissement. Donc actuellement la commune de Lussac est concernée uniquement pour l'assainissement non collectif.

Vote pour la désignation de deux délégués suppléants et d'accepter la modification des statuts qui en découle :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13

Total abstentions : 0

Total exprimés : 13

Total pour : 13

Total contre : 0

Demande d'achat ensemble immobilier au lieu-dit « les Clôtures »

Par courrier du 03 octobre 2023, une proposition d'achat a été faite pour les bâtiments (maison et dépendances) et les parcelles 894 (6a 80ca), 895 (2a 88ca) et 941 (parcelle bâtie 8a 80ca) de la Section E, incorporés dans le domaine communal.

La proposition d'achat a été faite à 10 000€.

D.BARRETT demande si une estimation du bien a été effectuée.

Le Maire indique qu'aucune estimation n'a été faite et que les bâtiments sont en très mauvais état notamment les toitures.

H. VAN LIENDEN demande si la somme de 10 000€ est bien net vendeur.

La réponse de M Le Maire est oui les frais de notaires sont à la charge de l'acheteur.

Vote pour autoriser la vente au prix fixé de 10 000€ net vendeur et autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente :

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR
ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR

BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13
Total abstentions : 0
Total exprimés : 13
Total pour : 13
Total contre : 0

Demande de subvention chorale de la Basse-Marche-Année 2023

Par courrier, la présidente a fait une demande de subvention.
Il avait été versé 25 € en 2019, 2020 et 2021.

D.GRANDSAGNE précise que les demandes de subvention sont attribuées lors du vote du budget et sur fournitures des documents CERFA et comptes de l'association .
Pourquoi faire des demandes en cours d'année?

Vote pour accorder une subvention à la chorale de la Basse-Marche pour l'année 2023

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	CONTRE	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	Abstention	VAN LIENDEN Hendrickus	CONTRE
GRANDSAGNE Dominique	CONTRE	BARRETT Delphine	CONTRE
ROC Daniel	Abstention	GENIN Nathalie	CONTRE
LEGAUT Xavier	CONTRE	SCHWECHLER Jean-Pierre	CONTRE
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	CONTRE
BAYLE Michael	CONTRE	GAUTIER Bruno	CONTRE
DELAGE Florian	CONTRE		

Total votants : 13
Total abstentions : 2
Total exprimés : 11
Total pour : 0
Total contre : 11

Demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège Fabre d'Eglantine de Saint Sulpice-les-Feuilles. Année 2023

L'argent du FSE permet aux jeunes d'accéder à des activités et sorties à moindre coût pendant leur scolarité.

Il n'a pas été versé de subvention ces dernières années.

Pour l'année 2024 , la demande devra être établie avant le vote du budget.

Vote pour accorder la subvention au FSE du collège pour l'année 2023

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	CONTRE	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	Abstention	VAN LIENDEN Hendrickus	CONTRE
GRANDSAGNE Dominique	CONTRE	BARRETT Delphine	CONTRE

ROC Daniel	Abstention	GENIN Nathalie	CONTRE
LEGAUT Xavier	CONTRE	SCHWECHLER Jean-Pierre	CONTRE
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	CONTRE
BAYLE Michael	CONTRE	GAUTIER Bruno	CONTRE
DELAGE Florian	CONTRE		

Total votants : 13
 Total abstentions : 2
 Total exprimés : 11
 Total pour : 0
 Total contre : 11

FREDON campagne 2024, schéma départemental de gestion des organismes nuisibles et des espèces émergentes

Afin de renforcer la qualité et les résultats des actions menées avec les collectivités territoriales, la fédération souhaite que la Commune s'inscrive dans les actions collectives pour un bénéfice partagé.

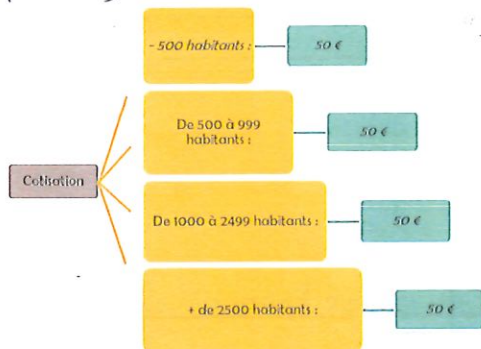


Version septembre 2023 – campagne 2023/2024

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE, POUR REpondre A VOS BESOINS

FREDON HAUTE-VIENNE SE CHARGE D'ORGANISER ET D'ANIMER SUR VOTRE COMMUNE UN RESEAU D'ACTEURS POUR CONDUIRE LES ACTIONS COLLECTIVES.

TARIFS POUR LA CAMPAGNE 2023-2024
 « Cotisation première année »



- Intervention technicien/heure : 60,00 €
- Journée technicien : 430 €
- ½ Journée technicien : 215 €

FREDON Haute-Vienne est membre du 1^{er} réseau français de surveillance biologique du territoire contre les organismes nuisibles et les dangers sanitaires. Par votre adhésion, **vous allez participer au réseau sanitaire du végétal** aux fins de préservation des enjeux économiques, du patrimoine naturel et de la santé humaine. Cette adhésion vous permet d'organiser sur votre territoire la gestion des organismes nuisibles **dans le respect de la réglementation sanitaire**. Mais aussi de vous tenir informé **par nos spécialistes en maladies des plantes** pour l'épidémiosurveillance sur votre territoire. Cette adhésion vous permettra aussi d'accéder à des prestations et à du conseil spécialisé.

Retrouvez toute l'actualité de la FREDON Haute-Vienne sur www.fredon.fr

Vote pour adhésion à la FREDON pour la campagne 2024:

NOMS	Vote	NOMS	Vote
MAITRE Daniel	POUR	CAUZZI Benoît	ABSENT
MAUDUIT Jean-Luc	POUR	VAN LIENDEN Hendrickus	POUR
GRANDSAGNE Dominique	POUR	BARRETT Delphine	POUR

ROC Daniel	POUR	GENIN Nathalie	POUR
LEGAUT Xavier	POUR	SCHWECHLER Jean-Pierre	POUR
RIFFAUD Jessica	ABSENTE	SACRE Elisabeth	POUR
BAYLE Michael	POUR	GAUTIER Bruno	POUR
DELAGE Florian	POUR		

Total votants : 13
Total abstentions : 0
Total exprimés : 13
Total pour : 13
Total contre : 0

Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2022

L'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux à la commune en 2022 est le suivant :

NOM-PRENOM	Fonction	Montant brut annuel	Frais de déplacement
MAITRE Daniel	Maire	14 721,72 €	0,00 €
MAUDUIT Jean-Luc	1er Adjoint	4 891,44 €	0,00 €
GRANDSAGNE Dominique	2ème Adjointe	4 891,44 €	0,00 €
ROC Daniel	3ème Adjoint	3 917,94 €	0,00 €
BARRETT Delphine	Conseillère Déléguée	1 424,70 €	0,00 €
SACRE Elisabeth	Régisseur du camping	0,00 €	27,00 €

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2022.

D.GRANDSAGNE demande le montant de la dotation perçue par la commune.
Myriam.BAYLE(adjoint administratif) précise que de mémoire la dotation est d'environ 3000€

Questions diverses :

EAU :

D.BARRETT demande à ce que tous les membres de la commission eau soient conviés lors des différentes réunions avec la COM COM , le SIDEPA, COUL'GARTEAU.....

M Le Maire indique que des décisions importantes seront à prendre avant 2026 et qu'il est difficile de se positionner actuellement avec les informations actuelles. Il doit rencontrer des représentants de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour éclaircir certains points .

ENTRETIEN DES CHEMINS :

X.LEGAUT informe que certains administrés ne sont pas totalement satisfaits de l'entretien des chemins sur le Nord de la commune.

Il avait été précisé qu'il y aurait une rotation entre le sud et le nord de la commune.
Qu'en est-il pour cette année?

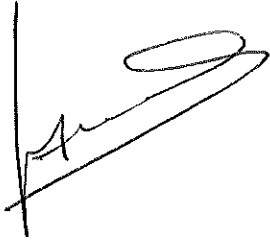
J.L MAUDUIT indique que l'entretien des routes n'est pas encore terminé (encore environ 3 semaines de travail à compter du 1^{er} Novembre) . L'entretien des chemins commencera après.

MAISON Cette Famille : D.GRANDSAGNE s'informe sur l'avancement du projet.

Mr Le Maire et D.ROC indiquent qu'ils n'ont pas d'information et qu'ils n'ont pas de réponses à leurs appels.

TRACTEUR : Vente ou non du tracteur à mettre au vote de la prochaine séance du conseil municipal.

Fin de la séance à 21 heures 35

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.L. Mauduit', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Grandsagne', written in a cursive style.